

Révocation du secrétaire départemental de SUD PTT 92 : **La Poste trahit l'esprit de "CHARLIE" !?**

En ces heures d'attaques ignobles contre la liberté d'expression et de mobilisations citoyennes sans précédent, nos directeurs trahissent les valeurs de « CHARLIE » ■ La Poste révoque un secrétaire départemental pour des faits relevant de la liberté syndicale ■ Il ne suffit pas d'organiser des minutes de silence pour respecter les libertés fondamentales ! ■ Encore faut-il déjà les appliquer en interne... ■ Dans ces conditions, SUD PTT 13 ne pouvait accepter les vœux de La Poste estampillés « 100% promesses tenues » et siéger à une CDSP de nouvelle année avec le DSCC 13 !!!

Une attaque sans précédent contre la liberté d'expression syndicale :

Yann Le Merrer, fonctionnaire et secrétaire départemental de SUD PTT 92, vient de recevoir une notification de révocation.

Les fautes retenues :

Avoir tenu des prises de parole dans plusieurs établissements pour appeler les postiers-ères à s'inscrire dans la grève la plus longue de l'histoire de La Poste, qui a duré 170 jours dans les Hauts de Seine... **En clair, La Poste lui reproche d'avoir fait son taf de syndicaliste...**

Une liberté d'expression bafouée dans l'entreprise :

On était en droit d'attendre d'une entreprise telle que La Poste, un respect des libertés fondamentales de notre République. Nous n'accepterons jamais que ces valeurs universelles, issues notamment du préambule de la constitution de 1946 et des traités internationaux, soient bafouées par La Poste et ses dirigeants.

Il ne suffit pas d'organiser des minutes de silence et de coller une étiquette « *Je suis Charlie* » pour respecter les principes de liberté d'expression dans l'entreprise !!!

Nous constatons là une certaine hypocrisie de nos dirigeants qui ne respectent ni le droit d'expression collectif, ni le droit de grève et qui sont régulièrement condamnés ou rappelés à l'ordre par la justice !!!

Une volonté de museler la contestation sociale :

Plutôt que d'aborder les problèmes de fond avec les organisations syndicales, La Poste préfère s'attaquer à ceux et celles qui informent et mobilisent publiquement les personnels en Assemblée Générale.

C'est une pratique « *bien rodée* » de déni de la réalité et de « *chasse aux sorcières* » !!!

Comment accepter en 2015, qu'un fonctionnaire puisse être révoqué pour des faits relevant de la liberté syndicale ?!

SUD PTT a clairement choisi son camp : **celui de la lutte avec et pour le personnel !**

Nous avons donc naturellement refusé d'entendre le DSCC 13 se targuer, en CDSP de nouvelle année, d'avoir supprimé des emplois au nom de la sacro-sainte performance économique !!!

Impossible pour nous aussi de laisser la DSCC 13 se congratuler pendant que les postiers-ères des Bouches du Rhône subissent de plein fouet les réorganisations à grand renfort d'innovation surgelée...

POUR EXIGER LA RÉINTÉGRATION DE YANN :



SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE

sur le site : www.sudptt13.org

Solidaires
SUD PTT
Union syndicale
www.sudptt13.org

Solidaires Unitaires Démocratiques

BP 90055 13202 Marseille cedex 02

Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 19 janvier 2015